

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

ID : 030-213000284-20250924-2025\_09\_116-DE

FINANCES PUBLIQUES

08/08/2025

Direction Générale Des Finances Publiques Direction Départementale des Finances Publiques du Gard

Pôle d'Évaluation Domaniale 67 rue Salomon Reinach 30 000 Nîmes

mél.:

La Directrice Départementale des Finances Publiques du Gard

à

Monsieur Le Maire de BAGNOLS sur CEZE

## **POUR NOUS JOINDRE**

Affaire suivie par : Stéphanie Brucci

Courriel : Téléphone :

DS: 25615917

OSE: 2025-30028-56929

Référence consultant : Régularisation

emprise / CC Etoile

## LETTRE - AVIS DU DOMAINE

Objet : Cession d'une parcelle communale à la SCI FLCE devenue inutile à la commune

Par une saisine du 31/07/2025, vous avez demandé l'estimation de la parcelle nouvellement créée AL 453 d'une superficie de 234 m² dont la cession est envisagée par la commune.

Cette parcelle, en nature de délaissé de voirie, empiète sur la zone d'activité du Centre Commercial de l'Etoile (parcelle AL 306)

La valeur vénale de ce bien est fixée à 5 150 €. Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur minimale de cession sans justification particulière à 4 635€.

Le consultant peut <u>toujours vendre à un prix plus élevé</u> ou acquérir à un prix plus bas sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Cet avis est valable pour une durée de 12 mois.

Pour la Directrice Départementale et par délégation,

l'évaluatrice,

contrôleur principal des Finances Publiques

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.